

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
03 décembre 2024

Date d'affichage

Objet
Approbation pour devenir membre du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'action de formation groupée

Délibération n° 2024-021

Séance du :

L'an deux mille vingt-quatre
Et le treize décembre à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe mairie, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : M. MAUGUIN, R. CAYUELA, G. COLL, W. HUBER, B. ISSARTEL

Absents : H. VAN DE WERVE, T. CASASNOVAS

Procuration : H. VAN DE WERVE a donné procuration à W. HUBER
T. CASASNOVAS a donné procuration à M. MAUGUIN

Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

APPROBATION POUR DEVENIR MEMBRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION DE FORMATION GROUPEE

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,

Considérant que dans le cadre de la mutualisation de leurs besoins, la Communauté de Communes du Haut Vallespir et les communes membres souhaitent pouvoir organiser une action de formation groupée pour leurs agents,

Considérant l'intérêt du groupement de commandes qui permet d'unifier la commande, d'obtenir des économies d'échelle et d'éviter la redondance des procédures,

Considérant que la convention constitutive annexée détermine l'engagement de chacune des parties dans la mise en œuvre d'actions de formation groupées portée par le groupement de commandes et permet de définir la quote-part financière de chacune des parties à hauteur de ses besoins,

Considérant que la Communauté de communes du haut Vallespir sera désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'APPROUVER l'intégration de la commune de Taulis au groupement de commandes pour la mise en œuvre d'actions de formation groupées,
- D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir,

- D'APPROUVER la désignation de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir tant que coordonnateur dudit groupement,
- D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer ladite convention ainsi que tous actes ou certificats administratifs y afférents.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 066-216602037-20241213-2024021-DE

Le Maire,



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du